

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

SEANCE DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Conseil syndical régulièrement convoqué le lundi quatre décembre, n'ayant pas valablement délibéré faute de quorum, celui-ci reconvoqué dans les délais légaux selon le code général des collectivités territoriales, s'est réuni sans condition de quorum le vendredi huit décembre, Communauté de Communes Cœur du Var, quartier Précoumin au Luc-en-Provence, sous la présidence du Président Monsieur Didier BREMOND.

Nombre de Membres		
En exercice	Présents à la séance	Qui ont pris part à la délibération
74	15	15

Objet de la délibération :

**Demande de
financement auprès de
l'agence de l'eau Rhône-
Méditerranée-Corse pour
les postes du SMA –
Année 2024**

PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Patrick Bonnet, Didier Brémont, Olivier Hoffmann, Jacques Olès, Jacques Paul, Claudine Vidal

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Alain Caymaris, Cédric Dubois, Valérie Marcy, Jean-Pierre Souza.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Jean-Louis Portal, Yannick Simon

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Dominique Richard, Bernard de Boisgelin

Pour la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon : Patrick Vincentlli

Pour la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez : Laurent Giubergia.

ABSENTS EXCUSES :

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Claude Alemagna, Carine Alsters, Serge Baldecchi, Liliane Boyer, Christophe Carrière, Bernard Chilini, Albert David, Nathalie Gonzales, Raymond Gras, Marc Hébréard, Valérie Marcy, Hughes Martin, Claude Pianetti, Georges Rouvier, Richard Strambio.

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Ollivier Artuphel, Eric Audibert, Patrick Bonnet, Didier Brémont, Gilbert Bringant, David Clercx, Jean-Michel Constans, Romain Debray, Jean Degoulet, Arnaud Fauquet-Lemaitre, Jérémy Giuliano, Laurent Gueit, Jean-Luc Laumailier, Armand Morazzni, Gabriel Pich, Alain Ravello, Nicolas Robin, Philippe Roux, Nicole Rullan, Patrice Tonarelli.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Thierry Bongiorno, Eric Collin, Jean-Michel Dragone, Dominique Lain, Jean-Luc Longour., Marjorie Viort.

Pour Esterel Côte d'Azur Agglomération : Mireille Anillo, Gilles Longo, Nicolas Marty

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Stéphane Arnaud, Jean-Philippe Bersia, Nathalie Espitalier, Florent Palazolli, Franck Panizzi, Didier Vauzelle, Catherine Venturino-Gabelle.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence : Patrick Bassand, Philippe Durand-Terrasson, Jean-Jacques Forniglia, Jacques Giusti, Nicolas Martel

Pour la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon : Joannel Anglionin Rolland Balbis, Fabien Briegne, Gilbert Riboulet.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Cédric Dubois

RAPPORTEUR : Didier Brémont

Depuis sa création, le SMA perçoit de nombreuses subventions de l'agence de l'eau pour les missions qu'il exerce en matière de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Argens. Cela se traduit par un accompagnement financier sur les postes portant ces mêmes missions.

Ces dernières sont financées par l'agence de l'eau dans le cadre de son 11^{ème} programme :

- A hauteur de 70% pour l'animation sur les enjeux prioritaires :
 - Démarche territoriale SAGE/ EPTB/ Contrat Territorial Argens
 - Animation, pilotage de PGRE- ZSCE et volet gestion/suivi de la ressource en eau (notamment le suivi hydrologique)
- A hauteur de 50% pour l'animation des démarches territoriales de gestion intégrée des milieux aquatiques et des zones humides :
 - Démarche territoriale de type Contrat de rivière et PAPI (notamment quand le volet restauration des milieux est intégré à protection contre les inondations)
- Plan de gestion et communication territoriale autour des sujets de gestion intégrée des milieux aquatiques (essentiellement les missions de technicien rivière)
- A hauteur de 30% pour le suivi et la mise en œuvre de programme pluriannuel de travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve et des berges des cours d'eau

Les postes éligibles du SMA sont les suivants :

- animateur du SAGE Argens
- Chef et chargés de projets PAPI
- animateur du contrat de rivière Nartuby
- Animatrice du PGRE Caramy-Issole et Bresque
- Techniciens rivière Nartuby, Caramy-Issole, Argens Moyen, Aille et Bresque
- Equipe rivière Nartuby

Après l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale du 16 novembre 2023,

Le Conseil syndical après avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE UN :

D'AUTORISER Monsieur le Président à demander des subventions pour les postes éligibles du SMA pour l'année 2024 auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

ARTICLE DEUX :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document en lien avec les demandes de subventions effectuées.

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

15
S
φ



Didier BREMOND

Président

Syndicat Mixte de l'Argens

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant le tribunal administratif de Toulon. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours gracieux proroge le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.